

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 12 juillet 2021, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

31, chemin du Bocage (lot 5 136 150 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- la construction d'un abri d'auto attenant au garage existant d'une superficie de 57.97 mètres carrés sur le lot 5 136 150 situé en deuxième rangée. La superficie souhaitée de l'ensemble du bâtiment (garage et abri d'auto) représente 19.34 % de la superficie du lot (599.4 mètres carrés) alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une emprise maximale au sol de 7 % pour l'ensemble des bâtiment accessoires sur un lot situé en zone de villégiature.

Toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 juillet 2021, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 17 juin 2021.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

